



TARIF PAR ENFANT POUR LA MATERNELLE

	Prématernelle	Petite/ Moyenne et Grande Sections
Scolarité – de Septembre à Juin inclus (10 chèques) (1)	490€	450€
Tarif forfaitaire du mois de juillet (2)	320€	
Frais d'inscription (3)	80€ / Enfant	
Coopérative (4)	265€/ Enfant	
Tarif Frais de Sécurité (5)	150€ / Enfant	
Participation Gala (chèque OBLIGATOIRE) (6)	360€	
Sorties 2 sorties pour la PS 3 sorties pour les MS et GS	Petite section : 18€ Moyenne et Grande section : 28€	

MODALITES FINANCIERES

Si vous avez 2 enfants scolarisés au sein de notre école, vous bénéficiez d'une réduction de 10% sur la scolarité la moins chère.

Si vous avez 3 enfants scolarisés au sein de notre école, vous bénéficiez d'une réduction de 15% sur la scolarité la moins chère.

Observations :

L'inscription n'est définitive qu'après réception des 16 chèques

(Ordre des chèques : Aide et Education)



(1) Les frais de scolarité sont à payer 11 mois sur 12, de Septembre à Juillet inclus ; les chèques seront encaissés entre le 01 et le 05 de chaque mois.



(2) Pour le mois de Juillet, seule la scolarité doit être réglée, soit un tarif forfaitaire de 320 € pour toute la maternelle.



(3) Les frais d'inscription seront encaissés dès réception du dossier, et ne sont pas remboursables.



(4) Les frais pour la coopérative seront encaissés dès la rentrée.



(5) Les Frais de sécurité : 150 euros (100 euros par enfant à partir de 2 enfants scolarisés).



(6) Ce don vous donne le droit de participer au gala pour 2 personnes (Un mail officiel pour vous communiquer la date vous sera adressé durant l'année et un reçu cerfa vous sera délivré). Les chèques du gala seront encaissés à ce moment et seulement si celui-ci a lieu.